

RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Données de 2007

1- COTISATION AU RÉGIME

Maximum annuel des gains admissibles	43 700 \$
Exemption générale	3 500 \$
Maximum des gains cotisables	40 200 \$
Taux de cotisation	9,9%
Cotisation salariale maximum ⁽¹⁾	1 989,90 \$
Cotisation d'autonome maximum	3 979,80 \$

2- AJUSTEMENT DES PRESTATIONS

Indice des rentes	129,6
Taux d'ajustement des prestations au 1er janvier	2,1%

3- PRESTATIONS UNIFORMES

Rente d'invalidité 405,93 \$

Rente de conjoint survivant

- Bénéficiaire de moins de 45 ans	
+ sans enfant à sa charge et non invalide	103,96 \$
+ avec enfant à sa charge mais non invalide	376,89 \$
+ invalide avec ou sans enfant à sa charge	405,93 \$
- Bénéficiaire de 45 à 54 ans	405,93 \$
- Bénéficiaire de 55 à 64 ans	405,93 \$

Rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide 64,99 \$

4- MONTANTS MENSUELS MAXIMUMS DES RENTES ⁽²⁾

Rente de retraite

- Bénéficiaire à 65 ans	863,75 \$
- Bénéficiaire à 60 ans (70 %)	604,63 \$
- Bénéficiaire à 70 ans (130 %)	1 122,88 \$

Rente d'invalidité 1 053,74 \$

Rente de conjoint survivant ⁽³⁾

- Bénéficiaire de moins de 45 ans	
+ sans enfant à sa charge et non invalide	427,87 \$
+ avec enfant à sa charge mais non invalide	700,80 \$
+ invalide avec ou sans enfant à sa charge	729,84 \$
- Bénéficiaire de 45 à 54 ans	729,84 \$
- Bénéficiaire de 55 à 64 ans	729,84 \$
- Bénéficiaire de 65 ans ou plus	518,25 \$

5- MONTANT DE LA PRESTATION DE DÉCÈS : 2 500,00 \$

(1) Taux de cotisation du salarié (4,95%) et de l'employeur (4,95%).

(2) Rentes calculées en utilisant la moyenne du maximum des gains admissibles des 5 dernières années.

(3) Rentes calculées à l'égard de cotisants qui sont décédés en 2007 et qui n'étaient pas bénéficiaires de la rente de retraite.